



**COMITE SYNDICAL**

**DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**PROCES VERBAL**

**SMITED**  
Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets  
des Deux-Sèvres

*Installation du comité syndical*

## LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 53  
Présents: 47  
Pouvoirs : 2  
Votants : 49  
Date de de convocation : le 18 septembre 2020  
Affichage : le 18 septembre 2020

Délégués titulaires présents : M. ABELLARD Yvon, Mme ARDRIT Edwige, Mme AUZANNET Suzette, M. BARICAULT Jean-Claude, M. BERGEON Patrice, M. BERTHONNEAU Frédéric, M. BODIN Jean-Pierre, M. BOISSONOT André, Mme BOURDIER Christine, M. BOUTET Didier, M. BROUARD Dominique, M. CACLIN Philippe, M. CHARRIER Yannick, M. CHOURRÉ Gilles, M. CHOUTEAU Yves, M. CUSEY Éric, M. DAHAIS Jean-François, M. DUGAS Luc-Jean, M. DURAND Fabrice, M. FORTHIN Sébastien, M. GARAULT Jean-Pierre, M. GAYET Olivier, M. GUERINEAU Louis-Marie, M. GUICHET Alain, M. GUILLON Sébastien, M. GUILLOTEAU Guy, M. HAYE Jean-Marie, M. LALLEMAND René, M. LAVAUT Claude, M. LHERMITTE Jean-François, M. MARY François, Mme MICOU Corine, M. NIORT Stéphane, Mme OBADIA Diana, M. OLIVIER Pascal, M. ONILLON Denis, Mme POUVREAU Lise, M. RENAULT Jean-Michel, M. ROCHARD Sébastien, M. ROUSSEAU Jean-Pierre, Mme ROUXEL Patricia.

Délégués Suppléants présents : M. GELE Arnaud, Mme MOREAU Nathalie, M. PETIT Laurent, M. GARREAU Vianney, Mme BERTHELOT Sylvaine, M. MAZIN Jean-Marc

Pouvoirs : M. MORIN Yves donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Guy  
M. FOUCHE Etienne donne pouvoir à M. HAYE Jean-Marie

Délégués titulaires excusés : Mme FERCHAUD Pascale, M. FERCHAUD Jean-Noël, Mme REGNIER Dominique, M. MERCERON Christian, M. DECESVRE Thierry, M. BERTHELOT Bruno, M. BEVILLE André, M. MEUNIER Gilles, M. NOUREAU Dominique, Mme COME Maïté

# Procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2020

## ORDRE DU JOUR

1. Introduction de la réunion
2. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2020
3. Installation du comité syndical
4. Élection du Président et proclamation des résultats
5. Détermination du nombre de Vice-Présidents et membres composant le Bureau Syndical
6. Élection des membres du Bureau
7. Délégations du Comité Syndical au Président
8. Délégation spéciale au Président
9. Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical
10. Fixation des indemnités de fonction
11. Modification des statuts de la régie à autonomie financière « Traitement des déchets » composition du Conseil d'exploitation.
12. Désignation des membres du comité de pilotage « Projet de modernisation et de mise en conformité du centre de tri mécano-biologique »
13. Questions diverses

## 1/ INTRODUCTION DE LA RÉUNION

Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Président sortant, introduit la réunion du Comité syndical. Dans un premier temps, il souligne le travail accompli par les membres du comité sortant. « Leur confiance, leur soutien et leurs judicieux conseils » lui ont été précieux dans l'accomplissement de ses fonctions. Dans un deuxième temps, il souhaite féliciter les délégués présents qui ont été élus au sein de leur commune, communauté de communes et syndicat.

Il rappelle aux élus la tâche difficile qu'ils auront à accomplir. Soucieux de défendre leur territoire d'origine, ils devront également mener à bien les missions qui leur seront confiées au sein du SMITED, notamment le principe fondateur de mutualisation des coûts de traitement des déchets.

Il remercie également les agents du SMITED pour leur conscience professionnelle et leur sens du service public. Enfin, il évoque quelques chiffres concernant les tonnages d'ordures ménagères traitées par le SMITED et les tonnages qui ont été enfouis de l'année 2000 à l'année 2019. L'objectif étant de diminuer le pourcentage des OMR qui sont destinées à l'enfouissement. Il précise que le projet de modernisation de l'usine envisagé devrait permettre de réduire encore le taux d'enfouissement pour atteindre 29% seulement en 2022.

Il souhaite aux élus de poursuivre avec réussite cette réduction de l'enfouissement des déchets.

## 2/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Monsieur Jean-François LHERMITTE, Doyen d'âge, prend la présidence de la réunion, il invite le comité syndical à désigner son secrétaire de séance.

Madame Corine MICOU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juillet 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Comité syndical du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

### **3/ INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Monsieur LHERMITTE procède à l'appel des membres du comité syndical et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions au sein de l'assemblée du comité syndical du SMITED.

Collectivité	Titulaires	Suppléants
<b>C COM PARTHENAY GATINE</b>		
<b>6</b>	GUÉRINEAU Louis-Marie	De TALHOUE-ROY Hervé
	BERGEON Patrice	CHARTIER Mickaël
	GUICHET Alain	CHEVALIER Éric
	BROUARD Dominique	PASQUIER Thierry
	RENAULT Jean-Michel	MARTINEAU Jean-Yann
	LHERMITTE Jean-François	MORIN Christophe
<b>SMC DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE</b>		
<b>10</b>	CUSEY Éric	RENOUX Jean-François
	LAVault Claude	MALIK Pascal
	COME Maïté	PERGET Daniel
	BARICAULT Jean-Claude	ABRIAT Pierre
	GUILLON Sébastien	POISSONNET Ludovic
	GARAULT Jean-Pierre	MAZIN Jean-marc
	OBADIA Diana	BERNARD Jérémy
	BOUTET Didier	JOLLIT Daniel
	FORTHIN Sébastien	CHANTREAU Michel
	AUZANNET Suzette	BOISSEL Marie-Laure
<b>C COM VAL DE GATINE</b>		
<b>3</b>	ONILLON Denis	ATTOU Yves
	MICOU Corine	MEEN Dominique
	OLIVIER Pascal	DUMOULIN Guillaume
<b>C COM DE MELLOIS EN POITOU</b>		
<b>10</b>	CHOURRÉ Gilles	BINET Frédérique
	GAYET Olivier	THIBAUT Évelyne
	NOUREAU Dominique	MARTIN Brigitte
	CACLIN Philippe	DOUBLET Véronique
	HAYE Jean-Marie	NIVELLE Jean-Pierre
	ROUXEL Patricia	TROCHON Patrick
	FOUCHÉ Étienne	VALERY Nicolas
	BOURDIER Christine	FOUCHÉ Patrice
	BERTHONNEAU Frédéric	PELTIER Jérôme
	POUVREAU Lise	RAGOT Nicolas
<b>AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS</b>		
<b>15</b>	CHOUTEAU Yves	GELE Arnaud

	GUILLOTEAU Guy	DUBOIS Pierre-Michel
	BODIN Jean-Pierre	MOREAU Nathalie
	FERCHAUD Pascale	BAZANTAY Bérangère
	CHARRIER Yannick	POIRIER Pascal
	MARY François	RENAULT Sylvie
	BOISSONOT André	COPPET Jacques
	FERCHAUD Jean-Noël	PASTUREAU Patrick
	REIGNIER Dominique	TOUCHARD Claude
	NIORT Stéphane	BARRAUD Joël
	MERCERON Christian	PETIT Laurent
	ABELLARD Yvon	GARREAU Vianney
	DAHAI Jean-François	PAULIC Claire
	MORIN Yves	VRIGNAULT Marie-Claude
	ROUSSEAU Jean-Pierre	MIMAUULT Patricia
<b>C COM DU THOUARSAIS</b>		
8	ARDRIT Edwige	DECHEREUX Thierry
	ROCHARD Sébastien	RAMBAULT Pierre
	DECESVRE Thierry	BIGOT Vincent
	BERTHELOT Bruno	GUILLOT Christophe
	BEVILLE André	THEBAULT Patrick
	DUGAS Luc-Jean	LANDRY Catherine
	LALLEMAND René	BERTHELOT Sylvaine
	MEUNIER Gilles	PALLUEAU Joëlle
<b>C COM DE L'AIRVAUDAIS</b>		
1	DURAND Fabrice	ROBERT Daniel
53		

#### **4/ ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

Monsieur le Doyen d'âge organise l'élection du Président du Comité Syndical.

Il est de coutume de désigner les élus les plus jeunes comme assesseurs, sont désignés :

- Madame Nathalie MOREAU
- Monsieur Sébastien FORTHIN

Monsieur le Doyen d'âge procède à l'appel à candidature au poste de Président.

Les candidats se présentent :

- Monsieur Yves CHOUTEAU
- Monsieur Sébastien GUILLON

Monsieur LHERMITTE donne un temps de parole à chacun des candidats.

La parole est donnée à Monsieur CHOUTEAU :

*Monsieur Yves CHOUTEAU informe l'auditoire qu'il a intégré le SMITED il y a 3 ans, en tant que délégué et vice-président lors de l'adhésion de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Il précise qu'il a une bonne connaissance du monde des déchets, dont il s'occupe depuis plusieurs années. Il est actuellement Vice-Président à l'Agglo2b en charge de la prévention et de la valorisation des déchets. Il a participé à la commission déchets de l'Agglo2B qui a mis en place la tarification incitative et le contrôle d'accès, ce qui a permis une baisse de la production des déchets pour atteindre 100kg par habitant. Nous sommes tous soucieux de réduire l'impact des déchets sur l'environnement. Toutefois, lorsque nous sommes au SMITED nous sommes chargés du traitement des déchets qui nous sont confiés. Pour cela, il précise que le SMITED a, à ce jour, deux outils: le Centre de Tri mécano biologique (TMB) sur Champdeniers et le centre de*

stockage de La Loge sur la commune de Coulonges-Thouarsais. Concernant le TMB, il précise que l'usine est vétuste et qu'un programme de profonde rénovation est en cours, la procédure est déjà engagée. Toutefois, il faudra définir des orientations décisives pour le TMB.

C'est un objectif ambitieux avec un volume de 45 000 tonnes de déchets à traiter par an, il a conscience que les volumes d'ordures ménagères sont en baisse ce qui permet de mieux maîtriser les coûts pour les collectivités adhérentes, il faudra prospecter pour traiter plus de tonnages. Car outre les obligations de qualités environnementales, le SMITED a également des contraintes de coût à respecter pour que ce soit supportable pour les collectivités et les usagers.

Par ailleurs, concernant le centre de stockage, actuellement il a une fin de vie prévue pour 2023, il faudra engager des démarches pour assurer son extension, gage de la continuité de ce service mais également afin de garder la maîtrise publique de ce bel outil.

Pour mener à bien son projet, s'il est élu, il se considère comme un animateur de cette structure, il souhaite que la parole circule dans cette assemblée. Il désire entretenir un lien direct avec la Direction et une proximité avec le personnel des différents sites du SMITED. Il sera un veilleur de la probité, d'intégrité et pour servir l'intérêt général. Enfin, il souhaite également entretenir et développer des relations étroites avec les collectivités adhérentes.

La parole est donnée à Monsieur GUILLON :

Monsieur GUILLON ne souhaite pas reprendre l'ensemble de ce qu'il a évoqué lorsqu'il a présenté sa candidature écrite. Candidature que les délégués ont reçue préalablement à cette réunion. Il rappelle que « les enjeux qui nous font face sont des enjeux cruciaux pour l'environnement ». Il replace l'action du SMITED dans son contexte, « on est en bout de chaîne du traitement d'une filière ». Ce qui importe à un écologiste comme lui, c'est la gestion en amont des déchets, « comment on s'arrange pour ne pas avoir à mettre en centre d'enfouissement un certain nombre de déchets ultimes » et comment trouver une alternative à la mise en place d'un combustible pour des industries polluantes et énergivores que sont les cimenteries. Comment faire en amont, au fil du temps, tranquillement, avec patience, pour valoriser les déchets ménagers que les usagers nous donnent en gestion. On doit avoir ce type de débat avant toute chose, avant de reparamétrer les outils. Il souligne que l'usine du SMITED est très vétuste, il est très alerté par la pollution à l'intérieur de l'usine et la santé des agents qui y travaillent. Dans les procès-verbaux des différents comités syndicaux qui ont eu lieu, on a pu voir que les taux d'ammoniac à l'intérieur de l'usine sont très très élevés. Il faut absolument et très rapidement mettre en place au moins des travaux pour y remédier. Il faut également bien comprendre quel type de déchets est traité et essayer éviter de tomber sous le chantage des cimenteries pour la reprise des combustibles, les études qui ont été présentées tentent de valoriser le plus possible les combustibles. Ce combustible nous coûte, le SMITED et, par conséquent, l'argent public sert à financer le combustible de l'usine Calcia. C'est une réflexion collective que tout le monde peut avoir en amont pour des contraintes écologiques. Les élus sont là pour orienter les choses politiquement, il ne faut pas se réfugier derrière un langage technique ou pseudo technocrate. Il est essentiel de réfléchir comment dans chacun des EPCI les élus vont promouvoir un tri bien meilleur pour qu'en bout de chaîne les déchets soient plus facile à traiter, d'autant que pour l'enfouissement on sait que le site de La Loge nécessite une extension et on sait que la Dréal émet un avis très négatif à cette extension.

Monsieur le Doyen d'âge rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Doyen d'âge fait voter les délégués à bulletins secrets.

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	49
e. Majorité absolue	25

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHOUTEAU Yves	36	Trente six
GUILLON Sébastien	13	Treize

Monsieur CHOUTEAU Yves, délégué de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, ayant obtenu la majorité des suffrages au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, est proclamé Président du SMITED et est immédiatement installé.

Le Président élu est invité à prendre la Présidence de la séance.

#### **5/ DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU SYNDICAL**

En préalable à l'élection des Vice-Présidents et Membres du Bureau, le Comité syndical doit déterminer le nombre de Vice-Présidents et membres du bureau qui le composeront.

Concernant le Bureau, Monsieur CHOUTEAU, Président propose la composition suivante :

- ↳ Le Président
- ↳ 4 vice-présidents
- ↳ 8 membres du bureau

Le bureau syndical ainsi constitué sera composé de 13 membres.

Il est procédé au vote sur cette proposition.

Suffrages exprimés : 49
Votes Pour : 48
Vote Contre : 1
Abstention : 0

**Le comité syndical adopte cette composition du bureau.**

#### **6/ ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

Monsieur le Président explique que la procédure d'élection des Vice-Présidents et membres du Bureau s'opère de la même manière que celle de l'élection du Président, soit à bulletins secrets et à la majorité des suffrages.

Pour l'élection des Vice-Présidents et membres du Bureau du SMITED, le Président propose de garder pour la composition du Bureau de vote les deux mêmes assesseurs et la secrétaire et il en assure la Présidence.

*Concernant l'élection des Vice-Présidents, Madame ROUXEL demande la parole pour présenter ses félicitations au Président nouvellement élu et demande à Monsieur CHOUTEAU qu'il présente l'ensemble*

de son équipe avant de procéder au vote du 1<sup>er</sup> vice-président. Elle souhaite savoir si la constitution de la liste prend en compte la parité, de même elle demande que chaque candidat évoque tous les mandats dont il dispose afin de connaître la disponibilité de celui-ci compte tenu d'un éventuel cumul de mandats.

Monsieur CHOUTEAU souligne qu'il a constitué une équipe en fonction des compétences des personnes, le fait que ce soient des hommes n'était pas un critère de choix :

- Philippe CACLIN en charge des affaires générales
- Denis ONILLON en charge du TMB
- Éric CUSEY en charge des Ressources humaines
- Sébastien ROCHARD pour le site de stockage de la Loge

Madame ROUXEL fait remarquer que l'équipe n'est constituée que d'hommes, alors que 7 femmes sont présentes ce jour pour le comité syndical.

Concernant les Vice-Présidents :

### **Élection du 1<sup>er</sup> vice-président :**

Le Président propose Monsieur CACLIN en tant que 1<sup>er</sup> vice-Président et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur BERTHONNEAU se porte candidat pour ce poste.

Il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président au scrutin uninominal.

Les 2 candidats disposent chacun d'un temps de parole pour se présenter.

### **Résultat de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président :**

Résultat du premier tour de scrutin :

f. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
g. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	6
i. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	43
j. Majorité absolue	22

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	12	Douze
CACLIN Philippe	31	Trente et un

### **Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Monsieur Philippe CACLIN est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président et est immédiatement installé.

Madame ROUXEL souligne que Monsieur BERTHONNEAU est pleinement disponible pour assurer de telles fonctions.

Monsieur HAYE intervient pour attirer l'attention sur le fait que pour des questions de démocratie et par respect des règles électorales, il n'est pas possible de donner la parole à tout le monde.

### **Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président :**

Monsieur CHOUTEAU reprend la parole pour proposer Monsieur ONILLON en tant que 2<sup>ème</sup> vice-Président et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre délégué ne candidate pour ce poste

Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président au scrutin uninominal.



### **Résultat de l'élection du 2ème vice-président :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	45
e. Majorité absolue	23

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	1	un
GUILLON Sébastien	2	deux
ONILLON Denis	40	quarante
ROUXEL Patricia	2	deux

### **Proclamation de l'élection du 2ème Vice-Président :**

Monsieur Denis ONILLON est proclamé 2ème Vice-président et est immédiatement installé.

### **Élection du 3ème Vice-président :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur ROCHARD Sébastien en tant que 3ème vice-Président et demande s'il y a d'autres candidatures. Madame ROUXEL Patricia se porte candidate pour ce poste. Il est procédé à l'élection du 3ème Vice-président au scrutin uninominal.

### **Résultat de l'élection du 3ème Vice-président :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	46
e. Majorité absolue	24

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	1	un
ROCHARD Sébastien	30	trente
ROUXEL Patricia	15	Quinze

### **Proclamation de l'élection du 3ème Vice-Président :**

Monsieur Sébastien ROCHARD est proclamé 3ème Vice-président et est immédiatement installé.

### **Élection du 4ème Vice-président :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur CUSEY Éric en tant que 4ème vice-Président et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre délégué ne candidate pour ce poste. Il est procédé à l'élection du 4ème vice-président au scrutin uninominal.

### **Résultats de l'élection du 4ème vice-président :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	41
e. Majorité absolue	21

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CUSEY Éric	36	trente six
MICOU Corine	2	deux
ROUXEL Patricia	3	Trois

### **Proclamation de l'élection du 4ème Vice-Président :**

Monsieur Éric CUSEY est proclamé 4ème Vice-président et est immédiatement installé.

*Concernant les membres du bureau :*

### **Élection du 1er membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Madame Edwige ARDRIT en tant que 1er membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Frédéric BERTHONNEAU se porte candidat au poste. Il est procédé à l'élection du 1er membre du bureau au scrutin uninominal.

### **1er membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	47
e. Majorité absolue	24

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ARDRIT Edwige	41	Quarante et un
BERTHONNEAU Frédéric	6	six

### **Proclamation de l'élection du 1er membre du bureau :**

Madame Edwige ARDRIT est proclamée 1er membre du bureau et est immédiatement installée.

### **Élection du 2ème membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Patrice BERGEON en tant que 2ème membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Frédéric BERTHONNEAU se porte candidat au poste. Il est procédé à l'élection du 2ème membre du bureau au scrutin uninominal.

## **2<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	47
e. Majorité absolue	24

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERGEON Patrice	34	Trente quatre
BERTHONNEAU Frédéric	10	Dix
CHOURRÉ Gilles	1	Deux
ROUXEL Patricia	2	Un

## **Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Patrice BERGEON est proclamé 2<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

## **Élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Gilles CHOURRÉ en tant que 3<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre délégué ne se porte candidat au poste.

Il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

## **3<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	45
e. Majorité absolue	23

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHOURRÉ Gilles	44	Quarante quatre
ROUXEL Patricia	1	Un

## **Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Gilles CHOURRÉ est proclamé 3<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

## **Élection du 4<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Fabrice DURAND en tant que 4<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Frédéric BERTHONNEAU se porte candidat à ce poste.

Il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

## **4<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	44
e. Majorité absolue	23

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	10	dix
DURAND Fabrice	34	Trente quatre

**Proclamation de l'élection du 4<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Fabrice DURAND est proclamé 4<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

**Élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Claude LAVault en tant que 5<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Frédéric BERTHONNEAU se porte candidat à ce poste. Il est procédé à l'élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

**5<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	45
e. Majorité absolue	23

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	6	six
GUERINEAU Louis Marie	1	un
LAVault Claude	36	trente six
ROUXEL Patricia	2	deux

**Proclamation de l'élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Claude LAVault est proclamé 5<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

**Élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Louis-Marie GUÉRINEAU en tant que 6<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Madame Patricia ROUXEL se porte candidate à ce poste. Il est procédé à l'élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

**6<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	45
e. Majorité absolue	23

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUÉRINEAU Louis Marie	33	trente trois
ROUXEL Patricia	12	Douze

**Proclamation de l'élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Louis-Marie GUÉRINEAU est proclamé 6<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

**Élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Madame Corine MICOU en tant que 7<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre délégué ne se porte candidat.

Il est procédé à l'élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

**7<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	44
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	43
e. Majorité absolue	22

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MICOU Corine	42	Quarante deux
ROUXEL Patricia	1	Un

**Proclamation de l'élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Madame Corine MICOU est proclamée 7<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installée.

**Élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur CHOUTEAU propose Monsieur Guy GUILLOTEAU en tant que 8<sup>ème</sup> membre du bureau et demande s'il y a d'autres candidatures. Monsieur Frédéric BERTHONNEAU se porte candidat.

Il est procédé à l'élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau au scrutin uninominal.

**8<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Résultat du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	44
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	42
e. Majorité absolue	22

Noms et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHONNEAU Frédéric	8	Huit
GUILLOTEAU Guy	31	Trente et un
ROUXEL Patricia	3	Trois

**Proclamation de l'élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau :**

Monsieur Guy GUILLOTEAU est proclamé 8<sup>ème</sup> membre du bureau et est immédiatement installé.

Le Bureau est constitué comme suit :

Le Président : Monsieur Yves CHOUTEAU

1<sup>er</sup> Vice président : Monsieur Philippe CACLIN

2<sup>ème</sup> Vice président : Monsieur Denis ONILLON

3<sup>ème</sup> Vice président : Monsieur Sébastien ROCHARD

4<sup>ème</sup> Vice président : Monsieur Éric CUSEY

- 1) Madame ARDRIT Edwige
- 2) Monsieur BERGEON Patrice
- 3) Monsieur CHOURELLÉ Gilles
- 4) Monsieur DURAND Fabrice
- 5) Monsieur LAVALT Claude
- 6) Monsieur GUÉRINEAU Louis-Marie
- 7) Madame MICOU Corine
- 8) Monsieur GUILLOTEAU Guy

## **7/ DÉLÉGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRÉSIDENT**

En application de l'article 9 des statuts et des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Comité Syndical, le Président est chargé d'exécuter les décisions du Comité Syndical et du Bureau Syndical. Lors de chaque réunion du Bureau et du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, le Président propose que le Comité Syndical accorde des délégations au Président afin qu'il puisse exécuter les décisions du Comité Syndical et du Bureau et, en particulier :

1° Conserver et administrer les propriétés du Syndicat et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;

2° Gérer les revenus, surveiller les services et la comptabilité syndicale ;

3° Préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixé par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;

4° Diriger les travaux commandés par le syndicat ;

5° Souscrire les marchés, passer les baux des biens et les adjudications des travaux syndicaux dans les formes établies par les lois et règlements intérieurs ;

6° Passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ;

7° Représenter le syndicat en justice soit en demandant, soit en défendant et intenter tous recours en justice pour défendre les intérêts du syndicat ;

8° Procéder à la signature de tout acte consécutif à la bonne exécution des marchés qu'il aura préalablement signé, conformément aux dispositions 5° ci-dessus ;

9° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux;

10° Procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

11° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et en respect des dispositions du règlement intérieur en vigueur dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;

12° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

13° Passer les contrats d'assurance ;

14° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

15° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

16° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le conseil syndical ;

18° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil syndical ;

Le Président demande à pouvoir subdéléguer aux Vice-Présidents résidents cette délégation d'attribution.

Monsieur le Président propose au comité syndical de lui accorder délégation dans ces domaines pour faciliter le fonctionnement du SMITED et permettre plus rapidité dans la gestion administrative des dossiers.

#### **Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCORDER** les délégations mentionnées ci-dessus au Président afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED.

- **D'ACCORDER** au Président le pouvoir de subdéléguer aux Vice-Présidents résidents cette délégation d'attribution.

#### **8/ DÉLÉGATION SPÉCIALE AU PRÉSIDENT**

Le Président explique que cette délégation intervient dans le cas d'une remise de dette.

Les organes responsables des procédures de traitement collectif des difficultés financières des personnes physiques et des entreprises proposent souvent aux créanciers de se prononcer rapidement sur des remises de dette. Dans la plupart des cas, le comité syndical se réunit après expiration du délai de réponse et le syndicat n'est pas en mesure de faire parvenir sa position.

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la brièveté des délais accordés pour apporter une réponse, il est opportun que le comité syndical, délègue ses pouvoirs au Président pour plus de réactivité afin qu'il puisse accorder des remises de dette dans le cadre des procédures :

- de traitement des situations de surendettement,
- de rétablissement personnel,
- de redressement judiciaire.

Le Président doit alors rendre compte de ces décisions prises au comité syndical lors de la séance suivant l'évènement.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCORDER** cette délégation spéciale au Président.

### **9/ DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU BUREAU**

En application de l'article 9 des statuts et de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau peut exercer, par délégation du Comité Syndical, une partie des fonctions délibératives de ce dernier. Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions du Bureau.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, le Comité Syndical peut accorder des délégations au Bureau Syndical, afin qu'il puisse prendre toute décision en matière de fonctionnement courant du Syndicat et de mise en œuvre des orientations préalablement définies par l'assemblée syndicale, à l'exception des attributions exclusives de l'assemblée syndicale prévues à l'art L 5211-10 du CGCT et ci-dessous rappelées :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

A l'exclusion des points ci-dessus rappelés, le Président propose que le Bureau ait délégation pour tout ce qui concerne l'administration du Syndicat et qu'il puisse prendre les décisions afférentes.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ACCORDER** délégation au Bureau pour tout ce qui concerne l'administration du syndicat et prendre les décisions afférentes, à l'exclusion des points ci-dessus rappelés.



Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées au titre de cette délégation.

## **10/ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION**

Le Président expose :

L'article L5211-12 du CGCT fixe le cadre légal du versement des indemnités de fonction des EPCI à fiscalité propre pour les syndicats mixtes ouverts par renvoi à l'article 5721-8 du CGCT ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L5721-8 et R5723-1 du CGCT ;

Vu le barème maximal mentionné à l'article R5723-1 du CGCT qui définit les barèmes applicables pour les syndicats mixtes ouverts.

Vu les délibérations du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 portant élections du Président et des Vice-Présidents,

Considérant que la population totale du SMITED est supérieure à 200 000 habitants ;

Considérant que l'octroi d'indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif d'une délégation de fonction prise par arrêté du Président

Il est proposé d'attribuer au Président du SMITED et aux Vice-présidents le taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (soit IB 1027 pour 2020)

Il est proposé d'attribuer les indemnités suivantes :

Fonction exécutive	Taux appliqué
Président	18,71%
Vice-Président	9,35%

Les indemnités sont calculées en référence à l'indice brut terminal (soit IB 1027 pour 2020), elles suivront légalement l'évolution du point d'indice.

Dans un souci de transparence, le Président précise que les indemnités de fonctions pour le Président s'élèvent actuellement à 727,71 euros par mois et pour chaque Vice-Président à 363,66 euros par mois.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- D'ATTRIBUER** au Président et aux Vice-présidents du SMITED le taux maximum sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (soit IB 1027 pour 2020).

## **11/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE TRAITEMENT DES DECHETS : COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Le Président expose :

Le Comité Syndical par délibération du 23 novembre 2018 a créé une régie à autonomie financière pour le service public de Traitement des déchets du SMITED et a approuvé les statuts de la régie, prévoyant que les membres du Conseil d'exploitation seraient les mêmes que ceux du Bureau Syndical.

Par délibération du 25 janvier 2019, les statuts de création de la régie à autonomie financière « Traitement Déchets » ont été modifiés afin d'intégrer un collègue de 3 membres non élus au Conseil d'exploitation pour leurs compétences techniques.

Le Président précise que le Conseil d'exploitation dispose d'un rôle uniquement consultatif et doit être consulté obligatoirement sur les dispositions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie « Traitement déchets ».

Pour plus d'efficacité et de rapidité dans la gestion des dossiers et la prise de décision, le Président propose de diminuer le nombre de membres du collège élu siégeant au Conseil d'exploitation de 18 à 5 membres, le collège des personnes qualifiées restant inchangé.

La composition du conseil d'exploitation sera la suivante :

*Pour le collège des membres élus :*

- Le Président
- Le 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- Le 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Le 4<sup>ème</sup> Vice-Président

*Pour le collège de personnes qualifiées :*

- 3 personnes choisies en raison de leurs compétences techniques

Par conséquent, le Président propose au comité syndical de modifier les statuts de la régie à autonomie financière « Traitement Déchets » pour prendre en compte cette modification.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE MODIFIER l'article 2-1 des statuts de la Régie à autonomie financière « Traitement Déchets »,** concernant la composition de son Conseil d'exploitation et de diminuer le nombre des membres du collège élus (comme évoqué ci-dessus) pour plus d'efficacité et de rapidité dans la prise de décision.

La séance du Comité syndical est levée à 12h50.

Le secrétaire de séance  
Corine MICOU

Le Président du SMITED,  
Yves CHOUTEAU